

DANS LE MONDE DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

ACTIVITÉS DES SOCIÉTÉS NATIONALES DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

L'identification des besoins des sans-logis et des sous-alimentés dans les sociétés nanties: Le cas des Etats-Unis d'Amérique

Le problème des personnes sans-logis ou souffrant de la faim aux Etats-Unis a reçu une attention croissante au cours des dix dernières années. Cependant que se renforçait la prise de conscience internationale vis-à-vis des millions d'individus mourant de faim dans le monde, l'Amérique découvrait simultanément qu'elle n'était pas épargnée par ce problème. Désormais, les agences gouvernementales, comme les organisations privées, ne sauraient ignorer ou négliger les besoins des sans-logis et des sous-alimentés dans la planification de leurs services.

En sa qualité de membre du système national des agences humanitaires volontaires, la Croix-Rouge américaine a contribué à l'étude de la situation des sans-logis. Dans tout le pays, les comités de la Société nationale se sont à leur tour efforcés de répondre aux besoins en matière de relogement et d'alimentation en lançant des programmes au niveau communautaire: ceux-ci témoignent de notre adhésion au principe fondamental de l'universalité de l'assistance, en tout temps et en tout lieu.

L'analyse de la situation des sans-logis entreprise aux Etats-Unis, et au sein de la Croix-Rouge américaine en particulier, peut constituer une contribution essentielle à la compréhension par l'ensemble du Mouvement de l'étendue de ce problème et de la manière indiscriminée dont il affecte les individus. Les extraits suivants, tirés de récentes publications de la Croix-Rouge américaine, témoignent bien qu'il existe des sans-logis et des personnes souffrant de la faim, là où l'on ne s'attendrait pas à les rencontrer, comme par exemple aux Etats-Unis!

Introduction

Le nombre des sans-logis n'a cessé d'augmenter depuis le début des années 70. A bien des égards, ils constituent un groupe vivant en marge de la société, n'ayant ni porte-parole ni avocats et souffrant d'un cruel manque de représentation politique puisque l'inscription sur les listes électorales est réservée aux personnes ayant un domicile fixe. L'ampleur du problème a été soulignée dans un rapport adressé à l'Association nationale des Gouverneurs (National Association of Governors), rapport qui affirme qu'il faut remonter à la « Grande Crise » pour trouver autant de personnes confrontées au problème de la survie ¹.

Les « clochards » et autres mendiants ne sont peut-être que la partie visible de l'iceberg. Il existe maints autres groupes de sans-logis qui, bien qu'échappant à l'attention publique, sont également affectés par cette situation et sont peut-être même, pour des motifs divers, moins armés pour affronter les rigueurs d'une telle existence.

Le problème croissant des individus devenant des sans-logis malgré eux mérite une attention spéciale. De fait, il a atteint une ampleur suffisante pour justifier la mise en place d'une structure spécifique dans le domaine de l'aide humanitaire ².

Parmi les dirigeants et planificateurs, à tous les échelons, on redoute de plus en plus que l'absence de domicile ne devienne — tout au moins pour certains individus — une situation irréversible. De toute évidence, la Croix-Rouge ne saurait résoudre à elle seule un tel problème, mais elle est en revanche très bien placée pour assumer la responsabilité d'une approche réaliste de ce besoin.

Quel est le nombre des sans-logis ?

L'évaluation du nombre des sans-logis dépend de la définition que l'on en donne, de la méthode appliquée pour les dénombrer et du moment où s'effectue un tel recensement.

Pour le dictionnaire, il s'agit simplement de personnes « sans domicile ». Pour les spécialistes, le terme désigne « toute personne ne disposant pas d'un lieu d'hébergement qui lui garantisse, au moins pour les trente jours à

¹ 1933-1983—*Never Again*, Rapport au Groupe d'étude sur les sans-logis de l'Association nationale des Gouverneurs, juillet 1983.

² Ainsi, certaines écoles de travail social proposent des cours sur les sans-logis.

venir, un emplacement pour dormir répondant aux critères minimaux en matière de santé et de sécurité»³.

L'Association nationale des Gouverneurs les définit comme des «personnes ou familles qui, à un moment ou un autre, se trouvent sans amis ni famille, ou argent en suffisance pour satisfaire aux besoins élémentaires de leur subsistance»⁴.

Le Département de la Santé et des Services sociaux des Etats-Unis définit les sans-logis comme des personnes «dépourvues de logement et ne disposant pas de ressources financières nécessaires pour s'en procurer un, et qui sont contraintes de recourir à l'aide publique ou privée pour assurer leur nourriture et leur logement»⁵.

La diversité des définitions de la condition des sans-logis se traduit par des appréciations différentes de l'ampleur du problème. On ne dispose pas dans ce domaine de données véritablement fiables du fait de la grande variété des méthodes d'investigation appliquées. De plus il n'existe aucune agence gouvernementale chargée de rassembler des informations sur les sans-logis. De nombreuses organisations qui viennent en aide aux sans-logis n'établissent pas une comptabilité distincte, qu'il s'agisse d'individus ou de familles, ni ne distinguent entre les différentes catégories de personnes assistées — alcooliques, vieillards, etc.

Même l'étude la plus complète sur les sans-logis réalisée par le Bureau de la recherche et du développement du Département de l'Habitat et du Développement urbain des Etats-Unis (HDU) (Office of Policy Development and Research of U.S. Department of Housing and Urban Development — HUD) a été mise en cause pour sa méthodologie. Dans son rapport intitulé «Rapport au Secrétaire sur les sans-logis et les centres d'hébergement» (Report to the Secretary on the Homeless and Emergency Shelters), l'HDU calcule le nombre total de sans-logis en se basant sur une estimation de leur nombre dans une ville ou une zone urbaine. Toutefois il n'existe aucune définition claire de ce en quoi consiste une zone urbaine. A défaut d'une telle définition, de nombreux sans-logis risquent de ne pas être pris en compte et une sous-évaluation de leur population dans les villes se traduit par un chiffre global de sans-logis inférieur à la réalité.

Dans tous les rapports traitant de ce problème, on observe des différences sensibles entre les études locales et nationales et entre les études

³ Rapport au Groupe d'étude sur les sans-logis de l'Association nationale des Gouverneurs, juillet 1983.

⁴ *Ibid.*

⁵ *Homeless Briefing, Background, Analysis and Options*, p. 1, Département de la Santé et des Services sociaux (U.S. Department of Health and Human Services); non daté.

privées et gouvernementales, différences qui résultent généralement de définitions et de méthodes de recensement divergentes. Le rapport de l'HDU, par exemple, distingue entre les sans-logis chroniques et les occasionnels, mais rien n'indique quel pourcentage des personnes enregistrées dans les centres d'hébergement sont des «sans-logis chroniques». Quoiqu'il en soit, il semble bien qu'un nombre considérable de personnes n'ont qu'épisodiquement recours aux services d'assistance, passant de pensions — lorsqu'ils ont du travail — en domiciles d'amis ou parents, de la rue aux centres d'hébergement et autres logements provisoires, pour revenir aux centres d'hébergement.

Le rapport de l'HDU estime que le nombre des sans-logis s'établit entre 192 000 et 586 000 personnes, le chiffre le plus communément admis étant de 250 à 350 000. En revanche, les organismes privés et la Conférence des Maires chiffrent à plus de 3 millions le nombre des sans-logis aux Etats-Unis. Tous les chiffres avancés se fondent sur des estimations, et non pas sur des recensements.

Par ailleurs, le rapport de l'HDU estime que, pour l'ensemble du pays, la capacité journalière des centres d'hébergement s'élève à 111 000 personnes⁶. Si l'on rapproche ce chiffre des 350 000 sans-logis reconnus par le même rapport, on s'aperçoit que dans une situation extrême, 241 000 personnes peuvent, un jour ou l'autre, se trouver à la rue. Si c'est le chiffre de trois millions qui est plus près de la réalité, alors les 111 000 lits existants ne constituent pas même l'ébauche d'une solution. Dans tous les cas, quel que soit le chiffre considéré, il est l'indice d'un grave problème.

On s'accorde généralement sur le fait que les sans-logis sont plus nombreux dans les grandes villes, mais, là, leur nombre peut varier en fonction des conditions économiques locales, de la situation géographique et de la saison. Certaines villes de l'Ouest comptent une population considérable de sans-logis, arrivés là à la recherche d'un emploi⁷.

Les estimations varient de telle façon qu'il faut conclure qu'aucune donnée véritablement probante sur la population des sans-logis ne sera disponible avant que les méthodes d'enquêtes uniformisées ne fournissent des résultats fiables, sur une base saisonnière et annuelle.

⁶ *Report to the Secretary on the Homeless and Emergency Shelters*, Département de l'Habitat et du Développement urbain, Bureau de la recherche et du développement, mai 1984, p. 34.

⁷ *Ibid.*

Qui sont les sans-logis?

Le portrait traditionnel du sans-logis est celui d'un célibataire d'âge moyen, de race blanche, alcoolique et de sexe masculin. Si cela a pu correspondre à une certaine réalité dans le passé, ce n'est plus le cas aujourd'hui, où les sans-logis forment une population beaucoup plus hétérogène, comprenant des femmes célibataires et des épouses battues, des gens de tout âge (y compris des jeunes fugueurs), noirs, hispaniques et blancs, alcooliques et toxicomanes, des personnes atteintes dans leur santé mentale, des familles comme des célibataires, des personnes n'ayant jamais eu d'emploi ou inactives depuis une longue période, ou des chômeurs récents ⁸.

Les sans-logis forment une population extrêmement diversifiée à tous les points de vue. Les différentes catégories se rencontrent dans la plupart des principaux centres urbains de plus d'un million d'habitants. La composition de la population des sans-logis ne varie pas sensiblement d'une région à l'autre du pays, sauf dans le sud-ouest, où l'on compte de nombreux indigènes et hispaniques. Le Département de la Santé et des Services sociaux ⁹ attribue à la population des sans-logis les caractéristiques suivantes:

- Moyenne d'âge: milieu de la trentaine, alors qu'elle se situait autrefois dans le milieu de la cinquantaine.
- 15 à 25% de femmes, une proportion qui semble en augmentation.
- 40 à 50% appartiennent à des minorités, mais la composition raciale et ethnique reflète la situation locale.
- 20 à 30% de familles.
- 50 à 60% demeurent dans la même ville pendant une ou plusieurs années; la mobilité est plus grande dans les régions à climat chaud.
- La moitié à deux tiers des sans-logis ont accompli des études secondaires, 25 à 30% ont fait des études supérieures.

L'ensemble de ces groupes peut être réparti en trois catégories principales:

1. Individus souffrant de difficultés chroniques — handicapés mentaux, physiques, ou les deux.
2. Individus ayant traversé de graves crises personnelles.
3. Individus victimes de conditions économiques défavorables.

⁸ *Report to the Secretary on the Homeless and Emergency Shelters...*, p. 22.

⁹ *Homeless Briefing, Background, Analysis and Options*, Département de la Santé et des Services sociaux. (Non daté), p. 5.

Ces catégories ne s'excluent pas mutuellement. Certains sans-logis peuvent réunir les caractéristiques de plusieurs groupes, ou passer d'un groupe à l'autre. Les catégories sont décrites ci-dessous :

Les handicapés chroniques. D'après les documents disponibles, les personnes appartenant à cette catégorie se retrouvent sans-logis en raison de la désinstitutionnalisation des malades mentaux. En 1955, on comptait 559 000 patients dans les établissements psychiatriques ; en 1981, le chiffre était tombé à 125 000 ¹⁰.

Le pourcentage des sans-logis souffrant de troubles mentaux est très controversé. Quoi qu'il en soit, ils représentent indubitablement une part notable de cette population. La plupart des malades mentaux que l'on rencontre dans les centres d'hébergement ou dans la rue ne peuvent être admis dans les hôpitaux psychiatriques en raison des critères d'admission.

De ce fait, un grand nombre de ces personnes sont prises dans un cercle vicieux qui les conduit de centre médical d'urgence en prison, pour se retrouver à nouveau à la rue. Au mieux, elles bénéficient de traitements ambulatoires à court terme, alors qu'elles auraient besoin précisément d'un hébergement permanent et spécifiquement conçu à leur intention.

Individus en crise. La deuxième catégorie, par le nombre des sans-logis, comprend les individus ou groupes suivants : femmes maltraitées, familles mono-parentales, ex-détenus, personnes ayant de graves problèmes conjugaux ou familiaux, fugueurs. La plupart de ces personnes sont considérées comme des sans-logis provisoires. Toutefois, à défaut de trouver l'aide nécessaire pour surmonter la crise, elles risquent de devenir des sans-logis chroniques.

Personnes économiquement défavorisées. La troisième catégorie regroupe des personnes affectées par des coupes budgétaires au niveau fédéral ou des Etats et du resserrement des critères d'éligibilité aux programmes en faveur des pauvres (ex. habitations à loyer modéré, aide aux familles avec des enfants à charge, assistance médicale, bons alimentaires). Elle comprend également des individus et des familles expulsés pour non-paiement du loyer, des vieillards touchant des retraites insuffisantes, ainsi que des chômeurs et personnes qualifiées sans emploi ¹¹.

Cette catégorie comprend ceux que l'on appelle les « nouveaux pauvres ». Il s'agit d'individus — dont beaucoup ont une famille — qui sont sans emploi et ont épuisé toutes leurs ressources personnelles et aides sociales. Ils sont considérés comme des travailleurs victimes du découragement ou du sous-emploi et ne sont plus directement impliqués dans l'économie de la nation.

¹⁰ *Ibid.*, p. 5.

¹¹ *Op. cit.*, p. 7.

Les «nouveaux pauvres» sont, tout comme les autres catégories de sans-logis, également affectés par des réglementations au niveau fédéral ou au niveau des Etats, dans la mesure où un domicile fixe est un préalable pour pouvoir bénéficier de programmes d'assistance. On peut tenir pour acquis que nombre de ces sans-logis sont mal informés des services existants ou de la manière d'en bénéficier.

Pourquoi des sans-logis?

La condition du sans-logis n'est pas un phénomène unidimensionnel. Ses causes sont multiples et l'importance des divers facteurs qui y contribuent varie d'un lieu à l'autre.

Les causes et facteurs déterminants sont parfois difficiles à cerner. Toutefois, cinq raisons principales sont unanimement reconnues.

1. Désinstitutionnalisation des handicapés mentaux

En 1963, le Congrès a voté le «Community Mental Health Centers Act», qui visait à libérer les malades mentaux ne représentant pas un danger ni pour eux-mêmes ni pour autrui. De nombreux patients psychiatriques (y compris des alcooliques et des toxicomanes) ont ainsi été renvoyés des établissements de soins sans que l'on se soucie véritablement de leur relogement. Dans la plupart des Etats, on ne disposait d'aucune ressource pour prendre en charge ces personnes dans la communauté. Les centres communautaires de soins mentaux n'assurent pas les besoins vitaux de ces catégories de malades et sont même souvent réticents à leur offrir des services. En outre, du fait des restrictions introduites dans les critères d'admission, de nombreux jeunes adultes souffrant de troubles mentaux chroniques n'ont jamais été hospitalisés.

Les personnes souffrant de maladies mentales chroniques ont beaucoup de points communs avec d'autres groupes de défavorisés, mais elles s'en distinguent toutefois par un aspect crucial. En effet, l'existence de troubles mentaux chroniques altère le fonctionnement de leur pensée et par conséquent, leur perception et leur relation au monde qui les entoure. Ces individus ont donc souvent de la difficulté à identifier clairement leurs propres besoins ou à concevoir les démarches à suivre pour solliciter ou tirer parti des services dont bénéficient éventuellement d'autres catégories de défavorisés.

2. Pénurie de logements à loyer modéré

Derrière les affligeantes statistiques relatives aux sans-logis se cache une grave crise du logement. Les estimations courantes du projet de loi natio-

nale sur l'Habitat (National Housing Law Project) évaluent à deux millions et demi¹² par an le nombre de personnes contraintes de quitter leur logement, par suite de projets de rénovation, d'expulsions, de projets de développement économique ou de démolitions¹³.

Diverses études ont montré comment la perte du logement peut constituer le facteur déterminant à la condition de sans-logis¹⁴. Les principales victimes de ces circonstances sont évidemment les pauvres, qui ne disposent pas des ressources nécessaires pour faire face à de nouvelles difficultés.

3. Réduction des allocations d'invalidité

La remise en cause généralisée à l'échelon fédéral, des critères d'éligibilité et de la définition de l'invalidité a eu pour conséquence de priver d'allocations de nombreuses personnes. En date du mois de juin 1983, le *Congressional Quarterly Weekly Report* évaluait à 350 000 le nombre d'individus ayant perdu leurs allocations d'invalidité par suite de ces mesures. La suppression de ces allocations prive ces personnes de leur principale ou unique source de revenus. Sans revenu ni perspective d'emploi, beaucoup se retrouvent condamnées à la condition de sans-logis. Il convient de souligner que, pour la plupart, les victimes de ces mesures n'ont ni les connaissances ni les capacités nécessaires pour contester la décision qui les frappe.

4. Insuffisance des mesures d'assistance sociale

Les différentes formes d'aide sociale accordées à des individus ou familles sont souvent insuffisantes pour couvrir les besoins vitaux ou sont limitées dans le temps. Les programmes locaux d'assistance et de bons alimentaires ne sont pas indexés au coût de la vie. Les bénéficiaires doivent souvent choisir entre acheter la nourriture, payer leur loyer ou acquérir des objets de première nécessité. De tels choix sont généralement imposés par une augmentation du loyer ou une expulsion sans possibilité de relogement.

Malheureusement, si les coupes budgétaires ou blocages de programmes proposés pour l'exercice 1987 du budget fédéral sont adoptés, certains Etats vont vraisemblablement introduire de nouvelles restrictions au niveau des allocations et resserrer les critères d'éligibilité.

¹² *Displacement: How to Fight It*, projet de loi nationale sur l'Habitat, 1982.

¹³ *One Year Later: The Homeless Poor in New York City - 1982*, Community Service Society of New York, juin 1982, p. 3.

¹⁴ *Housing Restoration and Displacement*, Editorial Research Reports, Vol. II, p. 361-380. *The Homeless: Growing National Problem*, Editorial Research Reports, Vol. II, p. 796-800, octobre 1982.

Si les fonds affectés aux services communautaires ou ceux du Programme national pour l'alimentation et l'hébergement en situation d'urgence (Emergency Food and Shelter National Board Program — FEMA) sont réduits, les organisations bénévoles et religieuses ainsi que les autorités locales seront confrontées à de sérieuses difficultés pour assurer aux sans-logis l'aide nécessaire.

5. *Mauvais traitement et jeunes sans-logis*

Les drames familiaux et en particulier les cas des femmes battues et de leurs enfants ainsi que les cas des adolescents que les travailleurs sociaux nomment les «jetés à la rue», ont pris une extension inquiétante au cours des cinq dernières années¹⁵. La violence et l'instabilité qui règnent dans leur foyer conduisent souvent les victimes à fuir la brutalité et l'oppression sans avoir la possibilité de se prendre en charge. La situation des femmes battues et de leurs enfants est désespérée. Par suite du manque de logements à loyers raisonnables, ces femmes n'ont d'autre alternative que de rentrer chez elles et continuer à subir des sévices ou de se retrouver à la rue.

Que fait-on pour les sans-logis?

Il est surprenant de constater combien sont mal connues la nature et l'étendue des efforts entrepris en faveur des sans-logis. Pour savoir ce qui se fait, il faudrait passer en revue toutes les études locales conduites au niveau des villes, des comtés et des groupes privés, ainsi que les études réalisées au niveau fédéral et des Etats. D'après le rapport de l'HDU, les autorités d'environ 80% des villes et des comtés assurent au moins **un** des services suivants:

- Gérer des centres d'hébergement.
- Donner des fonds à des groupes privés administrant des centres d'hébergement ou d'autres services.
- Louer ou restaurer des bâtiments lorsque des personnes privées créent des centres d'hébergement.
- Offrir à des sans-logis des bons pour des hôtels, des motels ou des appartements.

A noter qu'il s'agit dans tous les cas de services limités dans le temps. Presque tous les programmes d'assistance aux sans-logis dépendent dans une certaine mesure de subventions fédérales canalisées par le FEMA,

¹⁵1933-1983 — *Never again*, rapport au Groupe d'étude sur les sans-logis de l'Association nationale des Gouverneurs, juillet 1983.

l'administration de la Sécurité sociale ou des programmes centralisés d'allocations. De nombreux programmes pour les sans-logis sont aussi gérés par des organisations volontaires à but non lucratif ou religieuses.

Même les programmes pour les sans-logis administrés par le secteur privé sont financés d'une certaine mesure par des fonds publics ainsi que par des dons bénévoles. En outre ils fonctionnent grâce à la participation de volontaires qui contribuent notablement au renforcement des services offerts.

Depuis peu, deux organisations caritatives, la «Robert Wood Johnson Foundation» et le «Pew Memorial Trust», financent des programmes pour les sans-logis. Ces deux fondations allouent \$ 25 millions à 19 villes importantes, afin d'assurer des soins de santé gratuits aux sans-logis. Soucieux de coordonner les initiatives gouvernementales et privées, le Département de la Santé et des Services sociaux a créé en octobre 1983 la «cellule fédérale de crise pour l'alimentation et l'hébergement» (Federal Interagency Task Force on Food and Shelter) où sont représentés les Départements de l'Agriculture, de la Défense, de l'Intérieur, du Travail, du Logement et du Développement urbain, du Commerce et des Transports ainsi que l'administration des Services généraux, le FEMA, «Action» et l'administration des Anciens Combattants. Ce groupe a pour ambition d'alléger la bureaucratie et de servir d'intermédiaire entre le gouvernement et le secteur privé lorsqu'une communauté locale identifie un besoin en matière de service ou d'aide fédérale et souhaite mettre sur pied un projet d'assistance alimentaire ou de logement ¹⁶. Actuellement cette «task force» assiste dix-neuf communautés dans la mise en œuvre de projets d'aide aux sans-logis.

Quelle est l'activité des comités de la Croix-Rouge américaine en faveur des sans-logis?

La Croix-Rouge américaine compte 670 comités qui fournissent directement ou indirectement des services aux sans-logis. Une enquête conduite en janvier et février 1986 par le siège national a passé en revue les éléments suivants:

- Quel(s) type(s) de service(s) direct(s) est/sont offert(s) à quelle(s) catégorie(s) de bénéficiaires.
- Combien de comités fournissent des services indirects aux sans-logis.

¹⁶ *Op. cit.*, p. 9.

- Comment les comités assurent-ils le financement de ces programmes.
- Comment les programmes pour les sans-logis sont-ils accueillis par toutes les composantes de la communauté locale.
- Quelle est la participation respective des responsables, des volontaires et des employés dans la mise en œuvre de ces programmes.
- Quels sont les problèmes rencontrés dans le cadre des programmes.
- Quelle est l'incidence de ces programmes sur l'image publique du comité.
- Quel type d'aide les comités souhaitent-ils recevoir des autorités fédérales.

Les résultats de l'enquête, très encourageants, ont fait ressortir les points suivants:

- Les services directs offerts par les comités s'adressent tant aux sans-logis qu'aux personnes ou familles risquant de se retrouver dans cette situation.
- Le problème principal auquel sont confrontés les comités consiste dans l'absence d'une base de financement stable qui leur permette de planifier le type et l'envergure des services qu'ils seront en mesure d'offrir d'une année à l'autre. Une telle planification est pourtant essentielle, en raison de la gravité croissante que revêt le problème des sans-logis.
- L'engagement des comités en faveur des sans-logis est très bien accueilli par tous les groupes de la communauté — y compris les autres organisations — ainsi que par les responsables du Comité, les volontaires et les collaborateurs eux-mêmes.
- Afin de mieux répondre encore aux besoins des sans-logis, les comités indiquent qu'ils devraient pouvoir disposer de davantage de ressources, tant financières qu'humaines. Par ailleurs, le fait d'être tenus informés des différents aspects du problème est très important pour les comités, dont beaucoup considèrent que cette tâche d'information devrait être prise en charge à l'échelon national.

La Croix-Rouge participe aux efforts de coordination et de planification avec les secteurs privés, bénévoles et publics pour tenter d'enrayer ce problème accablant. Il est par ailleurs évident que les comités contribuent notablement à empêcher que le problème ne s'étende davantage, en permettant à des personnes en difficulté de demeurer dans leur logement ou en les aidant à obtenir un logement permanent.

Conclusions

La Croix-Rouge américaine assume son obligation morale de répondre aux besoins des sans-logis et des individus souffrant de la faim en offrant divers programmes destinés aux couches défavorisées des collectivités locales.

Le défi auquel elle est confrontée consiste à identifier et tenter de résoudre ces problèmes à l'échelon local, tout en poursuivant sa lutte pour leur éradication au niveau international. Pour le moment, nous avons le sentiment d'être parvenus à relever ce défi ¹⁷.

¹⁷ Les publications de la Croix-Rouge américaine: *Recognizing the Needs of the Homeless* (1986) et *Recognizing the Needs of the Homeless and the Hungry* (1987) peuvent être obtenues sur demande.